

REÇU LE 22/06/2023  
NOTIFIÉ LE 22/06/2023  
FUSILLÉ LE 22/06/2023  
EXÉCUTOIRE LE 22/06/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE



2023/...

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction Enfance  
LF/RT/MD

**DÉCISION N°23-172**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ARC-EN-CIEL  
À L'ASSOCIATION EMP LES SOURCES**

Le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne,

**VU** l'élection du Maire en date du 26 mai 2020,

**VU** la délibération relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à M. le Maire, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, en date du 29 septembre 2022,

**VU** le Code de la commande publique en son article R 2122-8,

**VU** le budget communal,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de mettre à disposition tous les mardis de septembre 2023 jusqu'en septembre 2024 de 9h30 à 12h certains locaux (salle jaune et salle verte) de l'accueil de loisirs ARC EN CIEL, rue des onze Arpents 95130 Franconville-la-Garenne, à l'ASSOCIATION EMP LES SOURCES située rue des onze Arpents,

**DÉCIDE**

**Article 1** - De signer une convention de mise à disposition de locaux, à titre gratuit, avec l'ASSOCIATION EMP LES SOURCES – représentée par son directeur Monsieur MEOZZI Laurent – adresse : rue des onze Arpents à Franconville-la-Garenne.

**Article 2** - La présente décision prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de l'affichage en mairie et/ou de sa notification et sera transcrite sur le registre des Délibérations. Elle sera portée au Recueil des Actes Administratifs de la Mairie.

**Article 3** - En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 4** - Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 26 mai 2023

Caractère Exécutif

Délégation du Maire  
accord au Maire



**Xavier Melki**

**Maire de Franconville-la-Garenne  
Conseiller Régional d'Ile-de-France**

*Yves Alain Lebriand  
le 22 juin 2023*

**Acte à classer**

DEC23-172ENF

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En-préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-06-21T00-03-16.00 ( MI245829368 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20230526-DEC23-172ENF-AU ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCALS DE L'ACCUEIL  
DE LOISIRS ARC-EN-CIEL À L'ASSOCIATION EMPLOI SOURCES.

Date de décision : 26/05/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations  
3.3.2. données

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Dec 23-172 EMP.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 21/06/23 à 00:03

Date 21/06/23 à 00:03

Date 21/06/23 à 00:07

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Par MAGLOIRE Emmanuelle